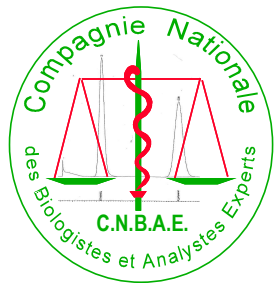


CRITERES NECESSAIRES POUR LA NOMINATION DES EXPERTS



Président

Dr Gilbert PÉPIN

Laboratoire Toxlab
7 rue Jacques Cartier
75018 PARIS
Tél. (direct) 01 58 59 27 00
Tél. (Labo) 01 58 59 28 00
Fax : 01 58 59 28 01
toxlab@wanadoo.fr
g.pepin@wanadoo.fr

Vice-Président

Dr Alain GRUSON

Pharmacie
Centre Hospitalier d'Arras
57 avenue Winston Churchill
62022 ARRAS CEDEX
Tél. : 03 21 24 45 01
Fax : 03 21 24 46 09
gruson.a.expert@wanadoo.fr

Vice-Président

Dr Patrick DAVID

Laboratoire de Biochimie A
Hôtel Dieu
1 place du Parvis Notre Dame
75181 PARIS CEDEX 04
Tél. : 06 74 07 62 55
Fax : 01.42.34.86.12
dipat43@orange.fr

Secrétaire Nationale

Dr Véronique DUMESTRE TOULET

Laboratoire TOXGEN
11 rue du Cdt Cousteau
33100 BORDEAUX
Tél. : 05 57 54 44 72
Fax : 05 56 40 29 68
vdumestre@toxgen.fr

Secrétaire adjoint

Dr Hélène EYSSERIC

Laboratoire de Toxicologie
CHU de Grenoble
BP 217
38043 GRENOBLE CEDEX 9
Tél. : 04 76 76 54 92
Fax : 04 76 76 89 38
HEysseric@chu-grenoble.fr

Trésorier

Dr Yves LE HENAFF

Laboratoire de Biochimie
C.H.G Avranches-Granville
B.P. 338
50303 AVRANCHES
Tél. : 02 33 89 40 37
Fax : 02 33 89 42 08
yves.le.henaff@ch-avranches-granville.fr

Trésorier adjoint

Dr Gérard DESCH

IBTS
10 Square Jean Henri Fabre
30133 Les Angles / France
Tél. : 04 90 25 36 35
gdesch@ch-avignon.fr

- Critères nécessaires pour être inscrit dans la rubrique : **ALCOOLEMIE**

1/ Titres et diplômes

Etre Docteur en Pharmacie ou Docteur en Médecine avec en plus un DES de Biologie ou le titre de Biologiste (au sens de la biologie médicale) et/ou une qualification en analyse chimique ou physico-chimique ou un diplôme correspondant à une formation scientifique ou médicale équivalente et sur dérogation.

2/-Matériel

Disposer d'un chromatographe en phase gazeuse et les réactifs chimiques nécessaires.

3/- Formation continue

Etre membre d'une société savante d'analyse (Société Française de Toxicologie Analytique, Société Française de Biologie Clinique, par exemple....) et participer à ses travaux.

Pouvoir apporter la preuve de la réalisation de travaux scientifiques (par exemple par au moins 2 publications ou communications).

4/ Résultats aux contrôles de qualité

Avoir participé à des contrôles externes de qualité (organisés par exemple par la Société Française de Toxicologie Analytique, Labquality ou autres) pour le dosage de l'alcool dans le sang, au moins deux fois par an, et avoir obtenu pendant deux années consécutives le certification de l'organisateur.

- Critères nécessaires pour être inscrit dans la rubrique : **TOXICOLOGIE- PHARMACOLOGIE**

1/ Titres et diplômes

Etre Docteur en Pharmacie ou Docteur en Médecine avec en plus un DES de Biologie ou le titre de Biologiste (au sens de la biologie médicale) et/ou une qualification en analyse chimique ou physico-chimique ou un diplôme correspondant à une formation scientifique ou médicale équivalente et sur dérogation.

2/-Matériel

Disposer d'au moins:

- un automate d'immunoanalyse,
- un chromatographe en phase liquide haute pression couplé à un détecteur barrette de diodes ou spectromètre de masse (HPLC/DAD ou HPLC/MS)
- un chromatographe en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse (GC/MS)
- un chromatographe en phase gazeuse avec un détecteur à ionisation de flamme (GC/FID)
- des moyens de conservation et de congélation des prélèvements
- des moyens d'assurer également la sécurité des scellés.

3/- Formation continue

Il est souhaitable d'être titulaire d'au moins 5 publications en toxicologie analytique médico-légale et de 5 communications à des congrès de toxicologie analytique.

Etre membre de sociétés savantes ayant trait à l'analyse, la toxicologie, la Médecine légale (Société Française de Toxicologie Analytique, Société de Médecine Légale et criminelle, The International Association of Forensic Toxicologists, Society Of Forensic Toxicologists, par exemple) et de participer à leurs travaux.

Le candidat devra avoir pratiqué la toxicologie médico-légale pendant au moins 3 ans: ceci devra être attesté par un garant, lui-même déjà expert judiciaire dans la discipline demandée. Au bout de cette période, l'expert devra démontrer qu'il maîtrise parfaitement les domaines suivants:

- recueil et conservation des prélèvements, gestion des scellés
- identification et quantification des toxiques (expertise de référence)
- interprétation des résultats post-mortem
- avoir participé à des formations juridiques (fournir attestation)

4/ Résultats aux contrôles de qualité

Avoir participé à des contrôles externes de qualité Organisés par exemple par la Société Française de Toxicologie Analytique)